

Conseillers en exercice : 75 L'an deux mille vingt-six, le douze mai, à dix-neuf heures  
Présents : 68 trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance  
Absents excusés : 2 ordinaire à la salle des Conférences du Rozier Coren à  
Pouvoirs : 5 Saint-Flour, après convocation légale en date du 29 avril  
Votants : 73 2026, sous la Présidence de Monsieur Philippe DELORT.

**Présents :**

M. Didier AMARGER, MME Corinne AMAT, M. André ANGELVY, M. Frédéric ASTRUC, MME Blandine RIGAL, MME Nicole BATIFOL, M. Christophe BAUMELLE, MME Sophie BENEZIT, MME Martine BERTRAND, MME Marina BESSE, M. Gilles BIGOT, M. Jean-Marc BOUDOU, M. Michel BROUSSE, M. Joël BRUN, MME Carine CASALS, M. Cédric CHARDAYRE, MME Céline CHARRIAUD, M. Pierre CHASSANG, MME Elisa CHASSANG, M. Marcel CHASTANG, M. Gilbert CHEVALIER, M. Bernard COUDY, M. Sébastien CUSSAC, MME Florence DELAS, M. Frédéric DELCROS, M. Philippe DELORT, M. Guillaume DELPUECH, M. Pascal DEQUIN, MME Maud DOMERGUE, M. Matthieu DUDREUIL, M. Philippe ECHALIER, M. Olivier ERARD, M. Louis GALTIER, M. Christian GENDRE, M. Jean-Noël GILIBERT, M. Jérôme GRAS, MME Maryline GUDEFIN, MME Olivia GUEROULT, M. Hervé HUGON, MME Christine GIBRAT, M. Jonathan LAROUSSINIE, MME Marie LOUIS, MME Béatrice MALBO, MME Annick MALLET, M. Jean-Claude MARTIN, M. Stéphane CHASSANG, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Louis NAVECH, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. François ODOUL, M. Serge PASTOUREL, M. Jean-Luc PERRIN, M. Loïc POUDEROUX, M. Pascal POUDEVIGNE, M. Jean-Claude PRIVAT, M. Serge RAMADIER, M. Jean-Paul RESCHE, M. Alain RIEUTORT, MME Isabelle ROBERT-MISSONNIER, MME Léa ROCHETTE, MME Evelyne ROQUES, M. Yannick SALAT, M. Serge TALAMANDIER, M. Thierry TARDIEU, M. Patrick VERNHET, M. Christophe VIDAL, M. David VITAL.

**Excusés :**

M. Éric GOMESSE, M. Raymond SALVAN.

**Pouvoirs :**

M. Thierry AUDIN donne pouvoir à M. Jean-Luc PERRIN  
MME Pierrette BEAUREGARD donne pouvoir à M. Pierre CHASSANG  
M. Emmanuel HEBRARD donne pouvoir à MME Marina BESSE  
MME Florie PAROU donne pouvoir à MME Emmanuelle NIOCEL JULHES  
MME Marie PETITIMBERT donne pouvoir à MME Maryline GUDEFIN

Madame Elisa CHASSANG a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le Président certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le **13 MAI 2026**, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le **13 MAI 2026**

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**OBJET : AUTORISATION DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT –  
MAISON D’ACCUEIL 4 SAISONS DE SAINT-URCIZE - AJUSTEMENT**

RAPPORTEUR : Madame Florence DELAS

**Vu** l’instruction budgétaire M57 ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2311-3 et R.2311-9 ;

**Vu** la délibération n°2026-097 du conseil communautaire en date du 12 mai 2026 portant adoption du règlement budgétaire et financier ;

**Vu** la délibération n°2024-122 du conseil communautaire en date du 10 avril 2024 portant création d’une autorisation de programme/crédits de paiement pour la construction d’une maison d’accueil 4 saisons à Saint-Urcize ;

**Considérant** que des ajustements sont nécessaires pour la réalisation de cette opération ;

**Rappelant** que les reports de crédits de paiement non utilisés se feront automatiquement d’une année sur l’autre et que toute autre modification se fera par délibération du conseil communautaire ;

**Etant précisé** que les crédits de paiement 2026 sont inscrits au budget primitif 2026 ;

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l’exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré,

**✚ DECIDE D’AJUSTER le montant de l’autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement tels que définis ci-après :**

Autorisation de programme/Crédits de paiement Maison d’accueil 4 saisons Saint-Urcize Budget annexe Domaines 4 saisons – Opération 103				
Exercice	Réalisé	2026	2027	TOTAL AP/CP TTC
Montant des crédits de dépenses	52 641,01 €	700 000 €	351 360,16 €	1 104 001,17 €
Recettes prévisionnelles		460 000 €	264 146 €	1 104 001,17 €
Autofinancement et FCTVA	52 641,01 €	240 000 €	87 214,16 €	

**✚ AUTORISE Monsieur le Président à reporter les crédits de paiement sur l’année n+1 automatiquement, toute autre modification devant donner lieu à délibération du conseil communautaire ;**

**✚ AUTORISE Monsieur le Président à procéder aux mouvements de crédits correspondants.**

POUR : 73 VOIX

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

Le Président,

Philippe DELORT

La secrétaire de séance,

Elisa CHASSANG  
Accusé de réception en préfecture  
N°2026-097-DEL1026-114 DE  
Date de télétransmission : 13/05/2026  
Date de réception préfecture : 13/05/2026